

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire  
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 25 FEVRIER 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 3

Absents : 0

Date de convocation : 18 février 2021

Date d'affichage : 18 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - MARTIN Jean-Marie - BAILLY Béatrice - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck

**Étaient représentés :** GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à RIVAS Natacha)

Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 21-02-033

**Objet :** Avenant de transfert de l'accord-cadre « entretien et petits travaux neufs, voirie et réseaux divers » passé avec l'entreprise Colas Rhône Alpes Auvergne (lot N°1)

Rapporteur : Dominique Retornaz, adjoint au Maire.

Par délibération du 1er juin 2017, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché à bons de commande « entretien et petits travaux neufs, voirie et réseaux divers » (accord cadre) avec la société Colas Rhône Alpes Auvergne (Colas RAA), lot n°1 voirie.

Dans le cadre d'une réorganisation de l'activité routière du groupe Colas en France, ladite société a apporté l'ensemble de ses actifs à la société Colas France (anciennement dénommée Colas Centre-Ouest) au moyen d'un apport partiel d'actifs. Cette mesure constitue une simple mesure de réorganisation interne qui a pris effet au 31 décembre 2020.

Dans ce contexte, les établissements de Colas « Rhône Alpes Auvergne » ont été transférés à la société Colas France le 31 décembre 2020.

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le 05/03/2021

ID : 073-217303064-20210225-D21\_02\_033-DE



Au regard de ce qui précède, la passation d'un avenant de transfert dont je vous donne désormais lecture s'avère nécessaire afin de transférer à Colas France, les droits et obligations du marché public de travaux signé initialement avec Colas RAA.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 18 février 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le Conseil Municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 18 février 2021,  
Où l'exposé de Monsieur Retornaz,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE :**

➤ d'approuver l'avenant de transfert du marché à bons de commande « entretien et petits travaux neufs, voirie et réseaux divers » passé avec l'entreprise Colas RAA (accord cadre), lot n°1 à intervenir avec l'entreprise Colas France – 1, rue du Colonel Pierre Avia 75730 Paris – et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEUX



Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 05 103 12021
Affichage : 05 103 12021
Valloire, le 05 103 12021
Le Maire, Jean-Pierre ROUGEUX.